

Paris, le 24/07/18

## **Audiovisuel public : les économies au cœur de la réforme**

Le Gouvernement a annoncé en fin de semaine dernière par voie de communiqué de presse un vaste plan d'économies d'un montant de 190 millions d'euros pour l'audiovisuel public à horizon 2022 par rapport au budget 2018, dont 160 millions d'euros pour France Télévisions, qui portera, comme c'était le cas ces dernières années, l'essentiel de l'effort budgétaire.

Ce plan d'économies s'accompagne d'un rétrécissement sans précédent du périmètre de l'audiovisuel public avec la suppression annoncée en 2020 de deux chaînes TNT, France 4 et France Ô, au profit du développement d'une offre numérique constituée de plusieurs plateformes (enfant, jeunesse, culture, éducation). Si le renforcement de l'offre de proximité en son sein est acté, le maintien d'un programme national fort sur France 3 doit rester un objectif majeur, au regard du rôle essentiel de cette chaîne dans l'exposition et l'investissement dans la création.

L'USPA déplore cette réduction drastique du périmètre qui risque de constituer un choc de décroissance pour l'ensemble de l'industrie audiovisuelle française, alors que les risques de déstabilisation du paysage audiovisuel se multiplient par ailleurs.

Face aux changements accélérés induits par le développement du numérique et l'irruption de puissants acteurs étrangers, le renforcement de l'offre non linéaire est indispensable pour répondre aux attentes et aux évolutions d'usage, notamment des 15/35 ans. Mais, elle doit être menée de concert avec une offre forte et identifiée sur le numérique hertzien pour pouvoir continuer à assumer toutes les missions de France Télévisions et s'adresser à tous les publics.

Confrontées depuis plusieurs années à une raréfaction de la ressource publicitaire, les chaînes privées ont mené des réformes structurelles parfois douloureuses pour s'adapter à leur nouvel environnement mais ont préservé leur offre hertzienne et l'investissement dans les programmes.

Si le Gouvernement a choisi une autre voie, il convient d'éviter toute précipitation dans cette bascule vers le numérique qui se solderait par l'abandon de positions fortes auprès de certains publics, qui prendront du temps et des moyens financiers conséquents pour être reconquises. L'USPA appelle ainsi à la définition d'un certain nombre de prérequis pour conduire cette transition au mieux des intérêts du public, de France Télévisions et de l'industrie audiovisuelle française.

La création doit être au cœur des ambitions de l'audiovisuel public. L'USPA accueille ainsi avec satisfaction l'engagement répété du Gouvernement de sanctuariser les investissements dans la création patrimoniale et cinématographique. Il reste à donner une réalité à cet engagement. A l'occasion de son audition devant la mission conduite par Pierre-Yves Bournazel et Aurore Bergé, l'USPA a ainsi proposé que le montant de l'engagement financier dans la création soit désormais acté dans la loi et puisse être contrôlé chaque année par le Parlement. Il est parfaitement légitime que celui-ci puisse le suivre avec attention, puisque la création est l'un des axes essentiels de la réforme à venir.

De la même manière, l'investissement annoncé de 150 M€ supplémentaires dans l'offre numérique d'ici 2022 devra être documenté, notamment entre ceux qui relèvent de la technologie, du marketing, des ressources humaines et des programmes. Une part substantielle de cet investissement devra être consacrée aux œuvres. Il est temps que l'ambition désormais affirmée pour le numérique s'accompagne des moyens financiers comparables à ceux affectés aux programmes des chaînes hertziennes pour disposer d'une offre compétitive.

Dans un contexte de multiplication de l'offre, l'enjeu pour le service public est d'affirmer sa spécificité et sa singularité dans tous les genres de programmes. Cela nécessite des moyens financiers pérennes, non soumis aux aléas budgétaires, en s'appuyant sur une réforme de la contribution de l'audiovisuel public qui sera l'autre grand chantier de l'année à venir.

Contact : Stéphane Le Bars - Délégué Général / 06 60 23 53 96